

**MAIRIE**  
**20, rue de Verdun**  
**76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL**  
-----

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**DIX-NEUF DÉCEMBRE DEUX MILLE TREIZE**  
**A VINGT HEURES TRENTE**

Convocations & affichage le 10 décembre 2013

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme PIGNAT Danielle, maire  
M. CASTRES Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. THILL Jean-Jacques, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. SOWA Marc, 3<sup>ème</sup> adjoint  
M. TONINI Dino, 4<sup>ème</sup> adjoint  
M. LECASSE Yves, 5<sup>ème</sup> adjoint

**Membres :** Mme VIGER Nathalie, MM. QUESSE Bernard, CINGAL Jacky, GERBER Alain, Mme LE ROUX Béatrice, MM. VOTTIER Didier, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. TERREUX Bertrand, Mmes BLOUIN-YGOU Diane, CHAUVET Sylvie,

**ABSENTS :** /

**REPRÉSENTÉS :** M. TERREUX par Mme VIGER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. QUESSE Bernard

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2013**

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

## 1 – PRÉSENTATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : MUR D'ESCALADE – PISTE CYCLABLE

Madame le maire invite le conseil municipal des jeunes présent à cette réunion, afin de présenter les projets sur lesquels ils ont travaillé pendant une année.

### ➤ Pistes cyclables

Le projet est venu du constat que beaucoup de personnes circulent en vélo dans le village (adultes et enfants). Aux heures de pointe, les routes de Saint Jacques sont très fréquentées par les voitures ce qui rend la circulation des cyclistes difficile et augmente les risques d'accidents.

Pour ce qui est des routes rurales, même si elles ne sont que peu fréquentées, elles restent dangereuses pour les bicyclettes. Le peu de voitures qui les empruntent ne respectent pas les limitations de vitesse et ne ralentissent pas à la vue de vélos. C'est pour toutes ces raisons que l'implantation des pistes cyclables est proposée aux alentours des écoles, du centre commercial ainsi que du centre sportif, lieux très fréquentés par les enfants.

Rue du Général de Gaulle : Rue desservant l'école maternelle et l'école primaire.

Rue du stade : Rue permettant l'accès au complexe sportif.

Rue des Canadiens : Grande rue en ligne droite desservant une grande partie des habitations, et la future salle polyvalente.

Rue du Plis : Rue desservant le futur centre socioculturel.

Deux circuits sont prévus :

Le premier représente une petite boucle (boucle 1) passant par la rue du Général de Gaulle, une partie de la rue du Plis, la rue des Peupliers, et le derrière du complexe sportif.

La deuxième (boucle 2) représente la grande boucle en ajoutant à la précédente la rue du Stade, la rue des Canadiens, la rue du Plis entière.

Chaque rue a un type de pistes adapté :

- Rue du Général de Gaulle : Bande cyclable sur le trottoir composée d'un marquage au sol blanc, délimitant la bande cyclable et la route (dimension 1,50m). Rue réglementée à 30 km.
- Rue du Plis : Bande cyclable avec un marquage au sol. Rue réglementée à 50 km.
- Rue du Stade 1 : située en face du complexe sportif : Peinture au sol de vélos et installation de panneaux avertissant du passage de cyclistes aux deux entrées de la rue. Zone réglementée à 30 km.
- Rue du Stade 2 : Cheminement rustique.
- Rue des Peupliers : (entrée de la rue) : Peinture au sol de vélos, installation d'un panneau 30 km.
- Rue des Canadiens : Piste cyclable indépendante de la chaussée. Route départementale à 50 km.

Le conseil municipal des jeunes a rencontré Monsieur GIRAULT de la CREA afin d'obtenir des explications pour l'obtention de subventions. Des normes sont à respecter : 1,50 mètre pour les bandes cyclables, 3,00 mètres pour les pistes cyclables et des panneaux adaptés dans les rues doivent être implantés. La commune devra prendre à sa charge 20 % du coût des travaux, la CREA participant à hauteur de 50 %. Une participation du Conseil Général est également possible.

Les estimations sont les suivantes : Boucle 1 : 23.900,00 € ; Boucle 2 : 86.030,00 €.

Monsieur LECASSE : Le cheminement du stade 2, le long de la rue des Peupliers est-il uniquement cyclable où est-ce une voie verte ?

Le conseil municipal des jeunes : Il sera également accessible par les piétons et les poussettes.

Monsieur CASTRES : Qu'en est-il de la rue des Canadiens ?

Le conseil municipal des jeunes : Elle sera réservée uniquement aux vélos, elle représente trois fois plus de travaux.

Monsieur CINGAL : remarque que le parc de jeux n'est pas intégré dans les boucles.

Le conseil municipal des jeunes : Le but était de desservir les écoles et le centre commercial dans un premier temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis de principe favorable pour la création de ces pistes cyclables sur la commune, sous réserve que les crédits nécessaires soient prévus au budget primitif 2014, et autorise Madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

### ➤ **Mur d'escalade**

Dans la commune un grand complexe sportif a été construit comprenant une salle de fitness, de musculation, de tennis, de gym, de basket... Les enfants voulant découvrir un nouveau sport ont choisi pour projet la construction d'un mur d'escalade.

Ce mur d'escalade serait accessible aux enfants âgés de 3 ans minimum. Les enfants du centre de loisirs pourront venir escalader encadré par un animateur diplômé Bpjeps. Les enfants de l'école maternelle qui font 1 heure de sport par semaine en compagnie de l'éducateur sportif pourront ainsi apprendre à grimper au mur. Un créneau horaire spécifique devra être déterminé. Le matériel devra être rangé afin d'éviter toute utilisation non autorisée.

Après réflexion, le mur d'escalade serait implanté dans la salle de fitness. Pour une question de sécurité le mur n'excéderait pas 4 mètres de hauteur et environ 6 mètres de largeur. Le mur devant être installé sur un mur porteur un contrôle de faisabilité devra être fait.

Il existe deux possibilités de réalisation : A faire soi-même où à faire réaliser par une entreprise spécialisée. Dans tous les cas un organisme de contrôle devra vérifier le respect de la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal des jeunes étudie la question des subventions (possibilité de solliciter le CNDS).

Les coûts du mur semblent équivalents que ce soit à monter soi-même ou par une société. Le coût global (mur, prises, tapis de sol) étant estimé à 10.249,84 € TTC.

Monsieur CASTRES : L'association USSJ a-t-elle été contactée pour l'implantation du mur ?

Madame le maire : Effectivement, une rencontre a été organisée avec Monsieur DELAUNAY, animateur sportif et directeur de l'USSJ, les adjoints, et les enfants sur place.

Madame VIGER : Si le conseil s'engage à le faire, un contrôle est-il prévu ?

Le conseil municipal des jeunes : Oui, et il faudra le renouveler tous les ans.

Monsieur GERBER : Une aire de stockage du matériel est-elle prévue ?

Le conseil municipal des jeunes : Les tapis seront relevés contre le mur et sanglés. Un caisson sécurisé est prévu pour les cordes et autres matériels.

Madame VIGER : L'activité sera-t-elle encadrée ?

Le conseil municipal des jeunes : Un encadrement est prévu.

Monsieur GERBER : Le créneau horaire est-il défini ?

Le conseil municipal des jeunes : Les horaires sont à définir selon une utilisation par l'école ou à titre individuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis de principe favorable pour la réalisation du mur d'escalade, sous réserve que les crédits nécessaires soient prévus au budget primitif 2014, et autorise Madame le maire à solliciter les subventions correspondantes.

Madame le maire précise que les enfants du conseil municipal des jeunes ont bien travaillé sur des

dossiers difficiles, ils ont rencontrés des professionnels, et les félicitent sur le travail accompli sur une année.

L'avis donné ce soir est un avis de principe, il reste le montage du budget, donc la réalisation est sous réserve du budget voté au mois de mars 2014.

## 2 – TARIFS 2014

Madame le maire présente au conseil municipal l'avis de la commission de finances réunie le 28 novembre 2013 pour étudier les tarifs communaux pour l'année 2014.

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs 2013.

* Droit annuel stationnement de taxis : .....	10,70 €	
Espace funéraire :		
* Vacation funéraire .....	21,40 €	
* Concession cimetièrè :		
- 50 ans mini 3m <sup>2</sup> pleine terre, 3,5 m <sup>2</sup> caveau .....	123,40 €	
- 30 ans mini 3 m <sup>2</sup> .....	51,00 €	
- 15 ans .....	30,60 €	
* Columbarium :		
- case 10 ans .....	265,20 €	
- case 30 ans .....	693,60 €	
* Caverne préconstruite		
- 10 ans .....	230,50 €	
- 30 ans .....	576,30 €	
* Lutrin emplacement 25 ans .....	115,30 €	
* Droits de place sur le marché et forains		
- mètre linéaire / jour présence payable par trimestre .....	0,40 €	
- cirque gratuité 4 jours maximum		
- forains gratuité 10 jours maximum		
* Crédits scolaires école Duval Legay		
- fourniture par élève .....	38,45 €	
- prix de fin d'année par élève.....	6,30 €	
- équipement bibliothèque école .....	156,10 €	
- entretien bibliothèque école .....	83,65 €	
- participation si classes de découverte par élève.....	35,70 €	
* Crédits scolaires école Jules Ferry		
- fourniture par élève .....	38,45 €	
- prix de fin d'année par élève.....	6,30 €	
- équipement bibliothèque école .....	469,20 €	
- entretien bibliothèque école .....	134,60 €	
- acquisition ouvrage .....	2.040,00 €	
- participation si classes de découverte par élève.....	35,70 €	
* Coût entrée spectacle (1)		
- si coût entre 0 et 300 € .....	plein tarif 4,00 €	demi-tarif (2) 2,00 €
- si coût entre 301 et 500 € .....	5,00 €	2,50 €
- si coût entre 501 et 800 € .....	6,00 €	3,00 €

- si coût entre 801 et 1.200 € .....	7,00 €	3,50 €
- si coût entre 1.201 et 1.350 € .....	8,00 €	4,00 €
- si coût entre 1.351 et 1.500 € .....	9,00 €	4,50 €
- si coût entre 1.501 et 1.750 € .....	10,00 €	5,00 €
- si coût entre 1.751 et 2.000 € .....	11,00 €	5,50 €
- si coût 2.001 € et plus .....	12,00 €	6,00 €
Pour un café ou un goûter concert, surcoût de .....	2,00 €	

(1) le coût du spectacle intègre le spectacle et les frais annexes (SACEM, SACD, restauration, locations matériel...)

(2) le demi-tarif est applicable pour les lycéens, étudiants, chômeurs, RSA

Spectacle standard (tout public) : gratuité – 12 ans accompagnés

Spectacle jeune public : gratuité – 4 ans accompagnés

\* Coût boissons / alimentation lors des spectacles

- Boissons .....	0,50 €, 1 €, 2 €, 3 €
- Alimentation .....	2 €, 3 €, 4 €, 5 €, 10 €

\* Salle des fêtes

	Commune	Extérieurs
- salle des fêtes : une journée .....	173,40 €	265,20 €
- salle des fêtes : le week-end.....	265,20 €	402,90 €
- vin d'honneur .....	102,00 €	137,70 €
- week-end personnel communal.....	51,00 €	
- couvert par personne .....	0,97 €	
- vaisselle cassée (verre, assiette, plat...).....	1,79 €	

- acompte 30 % du montant de la location

- conseil municipal : Prix habitant de la commune de Saint Jacques sur Darnétal

Remerciement inhumation : location gratuite mais caution restituable de 100,00 €.

\* Matériel

- verre la douzaine .....	2,40 €
- table de 3,10m sur 80cm .....	2,40 €
- chaise.....	0,40 €
- banc .....	1,30 €
- stand 16m <sup>2</sup> .....	7,45 €
- parquet 60m <sup>2</sup> .....	24,00 €
- tente bleue .....	22,40 €

\* Location tente cérémonie pour vin d'honneur uniquement installée dans le parc de juin à septembre

- unique.....	107,10 €
- combinée avec la salle des fêtes.....	54,00 €
- personnel communal .....	51,00 €

Monsieur CASTRES se pose la question de fixer un tarif de location pour la nouvelle salle polyvalente ?

Monsieur CINGAL : Une réflexion doit être menée.

Madame le maire : Il est normal de le faire rapidement afin que l'on puisse donner les tarifs.

Monsieur CINGAL demande si l'ancienne salle des fêtes sera toujours louée ?

Monsieur CASTRES : Non, elle à ses limites au niveau de la commission de sécurité.

Madame VIVER : Que deviendra t'elle ?

Madame le maire : Les arts martiaux sont actuellement à l'étage dans la salle des sports, il faut voir s'ils peuvent l'occuper à titre provisoire. A terme, un projet se fera autour de l'aménagement de cet espace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 3 – QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ Régularisation travaux électriques

Monsieur CASTRES précise que suite à la restructuration du SIER et la fusion avec le Syndicat Départemental d'Energie, il existe un dysfonctionnement depuis deux ans, et qu'il n'y a plus de travaux qui se réalisent dans les communes.

\* Madame le maire présente au conseil municipal la nécessité de réviser la délibération prise lors de la séance du 17 novembre 2011 pour les travaux de renforcement de la 27<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public pour le poste de Bellevue.

En effet le montant voté lors de celle-ci se montait à 2.135,53 €. Au vu des révisions appliquées entre 2011 et 2013 le montant à retenir est de 2.665,83 €.

Ces travaux faisant désormais partie de la 29<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification du montant concernant la 29<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public pour le poste de Bellevue, à savoir 2.665,83 €.

Les crédits nécessaires figurant au budget primitif de l'année art 21538.

\* \* Madame le maire présente au conseil municipal la nécessité de réviser la délibération prise lors de la séance du 19 avril 2012 pour les travaux de renforcement de la 27<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public pour le poste de Milon.

En effet le montant voté lors de celle-ci se montait à 15.226,12 €. Au vu des révisions appliquées entre 2012 et 2013 le montant à retenir est de 17.363,38 €

Ces travaux faisant désormais partie de la 29<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification du montant concernant la 29<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public pour le poste de Milon, à savoir 17.363,38€.

Les crédits nécessaires figurant au budget primitif de l'année art 21538.

### 4 – POUR INFORMATION

#### ➤ Rétrocession chemin de la Loges aux Pauvres

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu des habitants de rue de la Loge aux Pauvres concernant une demande de rétrocession à la commune du chemin privé desservant leurs propriétés.

Monsieur THILL : Ils souhaiteront surement qu'elle soit goudronnée !

Monsieur CINGAL : Il faudra faire attention aux réseaux entre autre électrique.

Madame le maire : Un audit sur les réseaux sera demandé à la CREA, et un état de la route sera fait.

➤ **Commission Eau - CREA**

Monsieur HEBERT ayant assisté à la dernière commission eau de la CREA le 5 décembre 2013, informe le conseil municipal sur les éléments abordés lors de celle-ci :

\* Eaux pluviales : Les travaux du bassin de Bellevue pour un montant de 203.930,85 € HT et le renforcement eaux pluviales de la sente de l'Eglise pour 98.200 € HT sont réceptionnés.

\* Eau potable : Les branchements plombs sont changés à 91 %, ils le seront à 100 % à la fin d'année, et ce pour un montant de 2.700.000 € HT sur l'ensemble de la CREA. Le comptage radio relevé est réalisé à 89 % sur l'ensemble de la CREA.

\* Le dispositif de la Loi Warsmann (décret 2012-1078 du 24/9/2012 concernant le plafonnement des factures suite à fuite d'eau s'appliquera aux consommations anormales d'au moins deux fois la consommation moyenne de l'abonné. Le délai est de un mois pour informer la CREA d'un problème de fuite.

\* Eaux usées – Assainissement non collectif : La CREA met en place un service d'aide pour la rénovation des assainissements non collectif non conformes afin de permettre aux usagers d'obtenir avec l'Agence l'Eau de Seine Normandie et le Conseil Général une subvention, cette dernière est plafonnée aux montants des ressources.

\* Informations générales : La réfection de la partie du pont Mathilde engage la CREA à remplacer 500m de conduite d'eau potable de 600 mm pour un montant estimé de 470.000 € HT.

La station d'épuration Emeraude prévue pour 85.000 m<sup>3</sup> /j, enregistre des pointes à 150 000 m<sup>3</sup> /j. Des travaux d'agrandissement seront réalisés entre 2015 et 2017, l'étude est en cours.

➤ **Désignation nom de voies – Zone d'activités de la Briqueterie**

Le conseil municipal lors de sa dernière séance à émis un avis favorable sous réserve de l'accord de la famille pour désigner les voies de la zone d'activités de la Briqueterie : Rue André WAZZAU.

Madame le maire précise que suite à un courrier adresser aux enfants de M. WAZZAU, ceux-ci ont tous donnés leur accord.

Madame VIGER : Les numéros seront-ils attribués en même temps ?

Madame le maire : Oui, ils seront simultanés et non métriques.

Monsieur CASTRES : Un relevé des entreprises a été réalisé, il en existe trente-six actuellement.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 15.

Conforme à la publication du 30 décembre 2013.